

l'exécution de l'entreprise, comme elle est disposée à le faire, cela lui permettrait de lancer une industrie qui se maintiendrait après la guerre, industrie qui compte bien peu de représentants dans la Nouvelle-Ecosse. Le ministre a-t-il examiné de nouveau, et d'une manière favorable, les représentations qui lui ont été faites par la compagnie et par la population de Pictou, et aussi, je crois, par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Le chantier Ferguson à Pictou a été agrandi afin de permettre la réparation de navires de guerre et de navires marchands. D'autres chantiers ont aussi été agrandis à cet effet. Il s'agit de savoir si les chantiers peuvent servir à d'autres fins, quand les réparations sont urgentes. En ce moment, le chantier Ferguson est entièrement utilisé à la réparation de navires.

Quant aux remorqueurs, mes fonctionnaires sont d'avis qu'une aciérie de Trenton est en mesure d'en construire. Permettez-moi d'ajouter qu'il n'est pas nécessaire de construire dans un chantier maritime moderne les remorqueurs dont il est question. D'ordinaire, ils sont construits le long des Grands Lacs et du Saint-Laurent à des endroits qui, même par un grand effort d'imagination, ne pourraient jamais passer pour chantiers maritimes. Leur construction n'est pas compliquée, et ils coûtent environ \$400,000 chacun.

On a pris des arrangements pour faire construire deux de ces remorqueurs à Trenton. Puis il y eut une dispute au sujet des gages; il s'agissait de savoir si ceux qui construisaient ces remorqueurs recevraient les gages payés dans les chantiers maritimes ou dans les aciéries, et l'usine de Trenton décida qu'elle ne voulait pas s'occuper de ces travaux. A l'insu du ministère, les remorqueurs ont été déménagés au chantier maritime de Pictou qui avait été réservé aux réparations, ou agrandi à cet effet. Comme résultat, un chantier réservé aux travaux de réparations aurait pu entreprendre de construire des remorqueurs ou d'effectuer des travaux autres que des réparations. D'après ce principe, le chantier en question, qui ne devait que réparer des navires, aurait eu le privilège d'accepter n'importe quel contrat, et d'exécuter le travail dans un chantier de réparations. Par conséquent, le contrat pour deux remorqueurs fut annulé après entente avec la compagnie Ferguson. Il fut convenu à mon bureau, il y a six semaines environ...

M. BLACK (Cumberland): En tout cas, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. HOWE: Un moment; on voudra bien ne pas m'interrompre.

M. GRAYDON: Je crois, monsieur l'Orateur, que le ministre devrait se montrer un peu moins rude à l'égard de l'honorable député. Celui-ci s'est toujours montré très courtois. A bien y penser, le ministre ne tiendrait pas à lui couper si brusquement la parole.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député voit bien que je m'efforce de fournir l'explication voulue à une interpellation dont je n'ai pas reçu avis. J'essaie de trouver quoi répondre.

M. GRAYDON: L'honorable député, de son côté, tentait d'aider le ministre.

L'hon. M. HOWE: Je l'espère. En tout cas, il a été convenu à mon bureau, il y a environ six semaines, que ce contrat serait annulé. Je crois que la dépense totale était alors de moins de dix mille dollars. Pour ce qui est du contrat, le représentant de la compagnie Ferguson (j'ai discuté l'affaire avec un des frères) a paru satisfait de l'arrangement conclu alors.

Certains tentent de faire de cet incident une question politique. Permettez-moi de vous donner une idée des proportions de cette affaire: il ne s'agit que de la construction de deux remorqueurs coûtant \$400,000 chacun dans une ville où le Gouvernement possède un chantier de construction de navires de même qu'un chantier de réparations, et où il compte dépenser, durant l'année, près de 15 millions de dollars dans ces deux établissements. Je demanderais donc aux honorables députés qui semblent intéressés dans cette affaire d'avoir le sens des proportions.

M. BLACK (Cumberland): Si j'ai bien saisi, le ministre a prétendu que l'entrepreneur, la maison Ferguson Brothers, avait approuvé l'annulation du contrat. On me dit le contraire. Il a dit aussi que cette question revêt en quelque sorte un aspect politique. Ce n'est pas mon avis. La compagnie, les autorités municipales et provinciales sont unanimes à demander le maintien du contrat et la permission de construire ces remorqueurs à Pictou.

LE BLÉ

PRÉTENDU TRAITEMENT INJUSTE DANS LE PLACEMENT DES WAGONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. PERLEY (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à une question que j'ai posée mercredi dernier et qui se trouve au compte rendu, je désire interroger de nouveau le ministre du Commerce, ou peut-être mieux lui présenter une requête. Je ne citerai pas tout ce passage du compte rendu; qu'il me